

SEANCE du : 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN De 18h30 à 18h55 et de 19h05 à 20h05
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau à partir de 18h53
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN à partir de 18h53	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Hélène BROUSSEAU à Jean-François MORIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOUIN	Pascal GABILY	Sandrine DELUGEAU
Rodolph THIBAudeau jusqu'à 18h53	Pierre MORIN jusqu'à 18h53	Alain ROBIN de 18h55 à 19h05

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Tarifs communaux 2023**

L'augmentation des tarifs pour l'année 2023 est de 2 % et 4 % pour ceux liés à l'énergie, à l'exception des tarifs ci-dessous :

Les tarifs suivants ont été augmentés de 60 % :

Page 25 Occupations du domaine public

-attractions foraines 0.81 € le m² en 2022 passe à 1.29 € le m²

-expositions diverses 0.61 € le m² en 2022 passe à 0.98 € le m²

Page 32 – accueil des cirques sur le site de Bocapôle

-l'électricité passe de 0.23 € le kw en 2022 à 0.37 € en 2023

Les tarifs suivants ont été augmentés de 10 % :

Page 29 – Marché couvert de Bressuire

-l'électricité des étals

-plus de 1 000 watt(jour) passe de 3.10 € en 2022 à 3.41 € en 2023

-plus de 1 000 watt (abonnement au trimestre) passe de 28.80 € en 2022 à 31.68 € en

2023

Page 31 – Accueil des forains dans le cadre de la foire-exposition

-le tarif par jour et par caravane passe de 7.30 € en 2022 à 8.03 € en 2023

Les tarifs suivants ont été augmentés de 5 % :

Page 17 - gros matériel et personnel de la commune

-Tous les tarifs de cette page sont concernés

Page 19 - démontage/remontage de mobilier urbain

-le tarif horaire passe de 35.50 € en 2022 à 37.30 € en 2023

Page 19 - prêt de plantes

-le tarif pour la manutention/chargement/livraison et retour passe de 36 € en 2022 à 37.80 € en 2023

Les tarifs soumis à TVA sont indiqués H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** selon les annexes jointes, les différents tarifs communaux et droits divers à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire

Emmanuelle MENARD



Auteur de l'acte : Ville de Bressuire
Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 18 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221118-DG_DEL_2022_220-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022